

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 22 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le 22 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. VANDEPUTTE Philippe, Maire.

Etaient présents : M. VANDEPUTTE Philippe, Mme DI FRANCESCO Josette, Mme JOLIVET Martine, M. VON DUNGERN Clemens, Mme DE SAINT RIQUIER Mylène, Mme CHAPEL Clarisse, M.OHEIX Hervé, M.CHIALVO Michel, M. DAGORY Laurent, M. RIOLLET Vincent.

Absent excusé: M. WEINLAND Robert donne pouvoir à M. CHIALVO Michel

Secrétaire de séance : Mme DI FRANCESCO Josette

Lecture du compte rendu de la séance du 9 juin 2023 est faite et approuvée à l'unanimité.

1 – Point sur les travaux

- Parking cimetière : les travaux sont en cours de réalisation.
- Une borne électrique sera installée au parking du foyer rural par Bouygues et Enedis.
Monsieur le maire avait proposé le parking du cimetière et le foyer rural pour l'installation de la borne. Le choix retenu à l'unanimité est la seconde proposition car plus facile et moins onéreuse.
 - Bézu : la première tranche des travaux a été réalisée (élagage). Concernant les travaux de restauration et de mise en valeur des ruines du hameau de Bézu, ils devront être faits en collaboration avec le PNR. Ils débuteront au printemps 2024.
 - Citerne incendie rue de la Coursoupe: elle est raccordée au réseau d'eau communale et opérationnelle.
 - Logement de la mairie (côté cour): il est terminé et loué. Les subventions ont été versées.
 - Ralentisseur à l'entrée du village (route de vétheuil): dans l'ensemble les Chérençais sont satisfaits de cette réalisation
 - . Coût du ralentisseur: 14 000€HT
 - Eglise : la subvention de 17 996,00 € a été versée. Elle concerne les études avant travaux qui s'élèvent à 52 000€HT.
 - AAVO : l'enfouissement de lignes est en cours. Le projet de rénovation des bâtiments est en instance de validation de la DGAC pour la pose de panneaux photovoltaïques.

2- Points des travaux avenir

- Cuve à incendie : un mur de soutènement devrait être réalisé pour maintenir la terre le long de celle-ci. M. Le Maire se charge de demander des devis.

- Marquage de places rue de la Coursoupe: un devis pour 12 places s'élève à 1 300€.
La borne en pierre actuellement cassée à l'angle de la Sente de la Nourrée serait également réparée. En attente des propositions d'emplacement.
- Route du Chesnay : M. Oheix propose d'acheter un panneau d'entrée de village et le positionner au niveau de la maison de M. Weinland. Il faudrait peut-être aussi prévoir des bandes rugueuses et mettre en place un panneau de limitation de vitesse à 30kms/heures.
- Rue du Tertre St Denis: M. Riollet demande de poser un miroir en haut de cette rue, en bas du chemin de Méretz.
- Route des Crêtes: - demander au département de mettre en place un panneau d'interdiction aux poids lourds à nos entrées de village.
- proposition du département de réaliser un plateau de surélévation au carrefour de la croix du 14 juillet. L'ensemble du conseil municipal est favorable à cette proposition.
- Aménagement du carrefour Villers-Vétheuil-Chérence au niveau de l'AAVO. Une présentation a été faite. Elle sera validé par M. von Dungern.

2 - Adhésion au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée:

de la demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome de la collectivité suivante :

Bantheu (par délibération du 16 mars 2023)

Et de l'acceptation de ladite adhésion par le comité syndical réuni le 5 avril 2023.

Le conseil municipal:

- Vu l'arrêté préfectoral n°389 du 13 novembre 1998 créant le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome

et après en avoir délibéré à 11 voix pour, décide d'accepter l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome de la collectivité suivante : BANTHELU

3- Dissolution d'association foncière de remembrement (AFR)

Monsieur le Maire donne connaissance du courrier de la Direction Départementale des Territoires (DDT) demandant la dissolution de l'Association foncière de remembrement créée en 1961 à l'issue du remembrement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'accepter l'incorporation dans son patrimoine privé des biens de l'association (chemins d'exploitation, fossés et autres propriétés). Cette formalité n'est pas soumise à enquête publique;

- d'accepter de reprendre l'actif et le passif de l'association foncière ;

- d'autoriser le maire à effectuer toute démarche et signer tout document visant à la réalisation de l'incorporation des biens de l'association dans le patrimoine privé de la commune et à la reprise de ses actifs et passifs;

- de donner compétence à un conseiller municipal et de nommer Mme JOLIVET Martine 1er adjointe pour représenter la commune et signer au nom de la commune l'acte administratif de cession (le maire

agissant en tant qu'officier public pour la rédaction de l'acte administratif de cession, il ne peut pas en même temps représenter la commune).

4- Validation de la modification des statuts du SIGEL

Monsieur le Maire donne la parole à Mme JOLIVET Martine Présidente du SIGEL. La Préfecture a demandé une rectification de l'article 11 bis des nouveaux statuts.

Lecture faite de cet article, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le modifier.

5 – Point sur les syndicats et commissions

Syndicat de l'eau de Villers en Arthies : La nouvelle station sera opérationnelle vers la fin du 1er semestre 2025.

La ferme du Chesnay a besoin d'être alimentée en eau pour l'hôtel et l'élevage; les vaches doivent être abreuvées avec de l'eau potable pour la production de fromage; il faudrait au moins 10m3 par jour. Cette eau ne pourra pas être fournie par Chérence. D'autres pistes doivent être étudiées. En revanche, l'hôtel sera alimenté par la commune de Chérence.

SIGEL

A la rentrée de septembre, 53 enfants sont scolarisés.

L'équipe enseignante est composée de Mme Hemmeryckx, la directrice et de 2 enseignants en poste provisoirement.

En ce qui concerne le périscolaire, 2 agents en sont en charge cette année au lieu de 3 l'an passé.

Il n'y a plus qu'un service de cantine à la place des 2 existants depuis plusieurs années.

Commission tourisme : élection du président M. de la ROCHEFOUCAULT.

Culture: Monsieur Chialvo fait parti du jury pour sélectionner le spectacle dans le cadre de l'association PIVO qui aura lieu le 26 novembre prochain à Chérence. Le coût du spectacle tous publics

s'élève à 400 € financés pour moitié par les Amis de Chérence et pour l'autre moitié par le Foyer rural.

L'adhésion de 100 € au PIVO est à prévoir pour la commune.

6 - Points divers

- le recensement de la population se déroulera du 18 janvier 2024 au 17 février 2024. L'agent recenseur nommé est Maryse PORRAS.

- La DGFIP a donné son évaluation sur le travail financier effectué en mairie. Il est parfait.

- Les vœux du maire se dérouleront le dimanche 14 janvier 2024 à midi au foyer rural.

- Monsieur CHIALVO se propose de faire parvenir une photo qui servira d'illustration à la carte des vœux de Chérence avant le 15 octobre 2013.

-Lycée de Magny en Vexin : le début des premières études de travaux est prévu fin 2023 pour un lycée de 600 places en voie générale. La Région attend l'aval du rectorat.

- Conservatoire de Magny en Vexin : le projet serait que toutes les communes de l'intercommunalité prennent part au financement de celui-ci.

- Sente du Bois Nourri: il faut améliorer la plateforme sur laquelle sont posées les poubelles. Un devis sera demandé.

- M. Chialvo signale des problèmes de pose de fibre à certains endroits par manque de place dans les chambres de branchement. Monsieur le Maire demande de définir les emplacements.

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le 17 novembre 2023 à 19h30.

la séance est levée à 21h20.

Le Maire,

Philippe VANDEPUTTE

